

## REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION

La restauration scolaire est un service rendu aux familles.

Les repas sont servis du lundi au vendredi de 11h30 à 13h00.

Le système prévoit un régime au ticket uniquement, c'est-à-dire facturé à l'unité.

L'accès à la demi-pension se fait avec le système de reconnaissance du contour de la main reconnu par la commission nationale de l'informatique et des libertés.

Dans le restaurant scolaire, il est interdit de consommer des aliments autres que ceux fournis par notre service de restauration.

De même, il est interdit de sortir des éventuels aliments non consommés.

### **Tarifcation**

Le tarif de la demi-pension est fixé annuellement par la collectivité territoriale.

### **Compte espace numérique**

L'espace numérique ALISE vous permet de réserver les repas et d'effectuer des règlements en ligne pour recharger votre compte de restauration. Pour ce faire, vous devez vous connecter à l'application Alise via l'ENT du lycée ou le site Internet du lycée Henri Matisse.

### **Réservation des repas – réservation à faire obligatoirement à compter du mercredi 14 septembre 2022**

Il est demandé aux élèves, aux stagiaires et aux commensaux de procéder à une réservation systématique et obligatoire du repas, ceci afin de déterminer le nombre de repas à préparer et de limiter le gaspillage alimentaire.

Vous pouvez réserver vos repas via l'espace numérique Alise, accessible via l'ENT du lycée ou le site Internet du lycée Henri Matisse.

Les réservations peuvent s'effectuer jusqu'à quatre semaines à l'avance et jusqu'à la veille du jour concerné au plus tard à 14h00.

Il sera possible d'annuler votre réservation jusqu'à la veille du jour concerné au plus tard à 14h00.

L'attention des familles, stagiaires et commensaux est attirée sur le fait que le repas est facturé à la réservation et non à la consommation : tout repas non annulé ou non pris sera facturé.

### **Modalités de paiement**

- Paiement en ligne sur l'espace numérique. le règlement s'effectue pour un montant minimum de 20 €.
- Par chèque (à l'ordre de l'agent comptable du lycée H. Matisse) au service Intendance
- En espèces au service Intendance

### **ATTENTION !**

Il faut impérativement veiller à recharger votre compte dès que le solde est au minimum à un repas.

En cas de solde négatif, la réservation ne pourra s'effectuer et aucune autorisation de passage exceptionnelle ne sera accordée.

### **Aide sociale pour les élèves** (ainsi que pour les boursiers)

Les familles en difficulté peuvent faire une demande d'aide auprès du lycée au début du trimestre. Cette aide ponctuelle peut être accordée en constituant un dossier qui sera retiré auprès de l'assistante sociale ou de l'intendance.

Fournir le dossier complété et signé avec les pièces justificatives.

## Grille des tarifs de demi-pension au 1<sup>er</sup> septembre 2022

La grille de tarification est commune à toutes les familles des départements franciliens. Elle tient compte des revenus en se basant sur le quotient familial et se divise en 10 tranches, avec un tarif de cantine plancher à 0,50€ et un tarif plafond à 4,09€.

Tarifs cantine 2022/2023 pour les élèves dans les lycées publics d'Ile-de-France.

	Quotient Familial CAF	Tarif repas par ticket	Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
A	≤ 183,00€	0,50€	9,00€	De 95% à 98%
B	≤ 353,00€	1,74€	9,00€	De 81% à 84%
C	≤ 518,00€	1,94€	9,00€	De 78% à 82%
D	≤ 689,00€	2,15€	9,00€	De 76% à 79%
E	≤ 874,00€	2,35€	9,00€	De 74% à 77%
F	≤ 1 078,00€	2,56€	9,00€	De 72% à 75%
G	≤ 1 333,00€	2,76€	9,00€	De 69% à 73%
H	≤ 1 689,00€	3,07€	9,00€	De 66% à 69%
I	≤ 2 388,00€	3,58€	9,00€	De 60% à 64%
J	> 2 388,00€	4,09€	9,00€	De 55% à 58%

Sans le Quotient familiale, il sera appliqué le tarif de 4,09 € par repas.

Tarif stagiaire GRETA et UFA : 4,09€

Tarifs commensaux, formateurs GRETA, agents régionaux :

Ces tarifs sont soumis à la présentation d'un justificatif d'indice de rémunération.

- Indice ≤ 380 : 2,71€
- Indice > 380 et ≤ 466 : 4,29€
- Indice > 466 : 5,32€